

Synthèse de CIMES pour le site de Loubeau

Pourquoi l'ex-décharge de Loubeau pose problème ?

Retrouvez dans cette synthèse le bilan de 3 ans de vigilance sur le site de Loubeau par l'association CIMES et les raisons qui nous poussent à vouloir dénoncer cette pollution silencieuse...

Cette synthèse est une première version destinée aux adhérents de CIMES pour l'assemblée générale du 12 décembre 2008. Une version plus complète à destination des élus du Pays Mellois et à diffusion plus large sera réalisée au cours de l'année 2009.



Site de Loubeau – Novembre 2008

SOMMAIRE :

I – Situation géographique	p2
II – Histoire et présentation du lieu	p3
III – Problématiques à Loubeau et actions de CIMES	p4
- Au niveau sécurité	p4
- Au niveau environnemental	p5
IV - Problèmes posés ailleurs	p6
- Ecully dans le 69	p6
- Décharge de Fès au Maroc	p6
- Exemple de Wavre en Belgique	p7
V - Les analyses déjà réalisées à Loubeau	p8
- Pourquoi les analyses de 2005 sont insuffisantes ?	p8
- Arrêté préfectoral de 2006	p9
VI - En conclusion	p10

I – Situation géographique :

Située au bord de la rivière Béronne et près de la déviation routière de Melle, l'ancienne décharge de Loubeau comble en partie ce qui était il y a plusieurs dizaines d'années, une des plus jolies vallées Melloises.

La Béronne qui passe au bord du site de Loubeau est une rivière appréciée des pêcheurs mais malheureusement malmenée à la traversée de la commune de Melle. En effet, cette rivière est probablement souillée par des rejets d'habitation non traités dans Melle*, elle longe ensuite la station d'épuration, elle est canalisée pour passer sous le remblai de la déviation et enfin elle passe en bordure de la décharge qui nous intéresse tant.

Cette décharge est un haut lieu de pollution de par deux aspects majeurs. Tout d'abord, les déchets rejetés sur ce site l'étaient sans aucun tri, ni traitement préalable. Et ensuite, la situation géologique du lieu en fait un très mauvais vase clos.

Aussi, à quelques dizaines de mètres de cette ex-décharge (*mais en amont de cette dernière*), il existe une zone protégée Natura 2000 au niveau des carrières de Loubeau (*comme on le retrouve expliqué dans la revue espaces naturels de 2003***). Que penser d'un lieu comme la décharge de Loubeau si proche de cette zone protégée ?



* Comme le laisse suspecter les prélèvements réalisés il y a quelques années / Plus d'informations sur www.cimesmelle.com, rubrique analyse bactériologique à Loubeau

** **ESPACES NATURELS • N°2 • AVRIL 2003 • PAGE 6** : « Les chauves-souris, le héron pourpré et le butor étoilé sont les nouveaux bénéficiaires des contrats Natura 2000, tout récemment signés. Ainsi, dans les Deux-Sèvres (commune de Melle) la tranquillité des seize espèces de chauves-souris installées dans les carrières de Loubeau est désormais assurée grâce à la fermeture des accès aux cavités. Le contrat stipule que la gestion des espaces verts, d'une station d'épuration, des boisements, ainsi que les pratiques agricoles à proximité du site, chercheront à favoriser les ressources alimentaires des chiroptères. Le coût des mesures s'élève à 15000 euros financés par l'État et l'Europe».

II – Histoire et présentation du lieu :

Il y a plus de 25 ans, les ordures ménagères du sud du département des Deux-Sèvres devenaient de plus en plus importantes en volume. A cette époque il n'existait pas de tri sélectif, nous mettions tout à poubelle et une des seules solutions existant alors était l'enfouissement de tous les déchets, quels qu'ils soient. La lutte contre les décharges sauvages était à l'époque une préoccupation majeure, il fallait donc trouver un site de grande taille pour recevoir l'ensemble des déchets. En Mellois, une carrière venait de fermer d'où l'idée de transformer ce trou en décharge... Le site s'est peu à peu rempli puis la prise en charge des déchets évoluant, le site « *décharge de Loubeau* » fut fermé il y a plus de 10 ans.

Sur le site même, il existe 3 lagunes, en contact direct avec le sous-sol puisqu'il n'y a pas (*ou plus*) de bâchage pour éviter l'écoulement des polluants vers le sous-sol. On retrouve aussi 2 puits de réception des lixiviats qui présentent tous les deux un jeu de trappes qui peut être facilement retiré pour que tout parte à la rivière. L'ensemble du dispositif est particulièrement abîmé et en cas de fortes précipitations, les excédents liquides s'écoulent directement dans la Béronne sans autre forme de traitement (*ce qui est simplement interdit par l'arrêté préfectoral de 2006 – voir page 9*).

Au niveau géologique, il faut noter que pendant l'exploitation en tant que carrière, il existait de nombreux tirs de mines qui ont engendré de nombreuses fissures et donc des sources d'écoulement potentiel supplémentaires.

Il faut également noter que sur le site de Loubeau, il existe une nappe phréatique qui approvisionnait une fontaine et un étang en contrebas. Depuis la fermeture du site, la nappe phréatique continue encore et toujours à collecter les eaux de pluie et cette dernière s'écoule dans la décharge au moyen d'une résurgence placée au tiers de la hauteur des déchets.

Par ailleurs, il existe à proximité du site de Loubeau une plateforme d'échanges concernant les déchets. Les camions poubelles y sont nettoyés. Quel trajet effectue les eaux usées ? Nous l'ignorons à ce jour.

De par toutes ces constatations et depuis 2005, CIMES alerte et visite régulièrement ce lieu pour tenter de mobiliser les responsables locaux...

III – Problématiques à Loubeau et actions de CIMES sur le site :

- Au niveau sécurité :

La facilité d'accès à cette décharge abandonnée pose réellement problème. En effet, il n'y a toujours pas de barrière close ni d'interdiction d'entrer pour prévenir les promeneurs du type même de site qu'ils risquent de rencontrer. Ce lieu si dangereux est toujours accessible le plus facilement du monde. Les lagunes ne sont ni sécurisées, ni entourées alors que les derniers arrêtés préfectoraux préconisent une sécurisation du site. Depuis que CIMES s'intéresse à Loubeau, on note cependant que des travaux ont été réalisés au niveau des puits méthaniers qui sont maintenant protégés mais c'est à nos yeux et au yeux de la loi franchement insuffisant.

Bien que le site soit désaffecté, nous sommes toujours surpris que des gravats soient régulièrement déposés à l'entrée de celui-ci. Des membres de CIMES ont pu même voir des brûlots importants à l'entrée du site*, ce qui est d'autant plus surprenant quand on sait que l'accès au dit site n'est possible, avec un véhicule, qu'à condition de posséder la clé d'un cadenas qui empêche l'accès motorisé mais n'empêche en rien l'accès piéton... Ce type de brûlot est d'autant plus surprenant que les rejets de méthane sont forcément à potentiel inflammable.



Avant et après les visites et courriers de CIMES



Une entrée toujours aussi aisée...

* Photos de juin 2008 sur le forum du www.cimesmelle.com, rubrique Loubeau

- Au niveau environnemental :

L'absence complète de traitement correct des lixiviats est à nos yeux un des problèmes majeurs du site de Loubeau. En effet, de par l'absence d'isolement correct des lagunes et de l'état ds canalisations, l'eau souillée par son passage dans la décharge peut retrouver le lit de la Béronne sans avoir reçu quelque traitement que se soit en cas de fortes précipitations. Aussi, les 3 lagunes n'ont absolument aucune étanchéité et l'infiltration des eaux polluées en est un fait. Et puis, que penser du sol même de la décharge qui est condamné à être pollué sans que rien ne soit fait ?

La preuve par l'image : on remarque sur les clichés ci-dessous qu'en cas de précipitations importantes, les lixiviats venant de la décharge vont directement dans la Béronne sans aucune forme de traitements. On remarque également qu'il n'y a rien de fait pour limiter la pollution au niveau des lagunes puisque la seule étanchéité est réalisée avec le sol argileux...



A gauche, les lixiviats en provenance directe de la décharge et devant normalement aller dans la première lagune. A droite, une protection en bois sommaire et détruite qui fait que les lixiviats ruisselant de la décharge peuvent aller directement dans la rivière en cas de fortes précipitations.

Ci-dessous, les bords de la première lagune qui ne sont pas des plus étanches....



Que penser également des nombreux rejets de méthane qui ne sont ni exploités ni confinés ? En effet, il n'y a notre connaissance aucun captage des rejets de méthane en haut des cheminées et ces derniers partent donc allègrement dans la nature... A notre connaissance également, aucune évaluation quantitative de ses rejets n'existe...

Pour toutes ces raisons, CIMES n'hésite pas à régulièrement interpeller les élus des communes, des communautés de communes et du Pays par des courriers et des interventions de membres de l'association comme par exemple à la commission urbanisme/environnement de la ville de Melle. Malheureusement, les réponses vont du « *il n'y aucun problème à Loubeau* » à « *Ah bon, vous êtes inquiets mais pour quelle raison ?* »....

IV - Problèmes posés ailleurs :

Pour mieux appréhender le problème de Loubeau, il n'est pas inutile de se pencher sur d'autres sites de décharges où les problèmes semblent être similaires.

Les sources bibliographiques sont annoncées à chaque bas de page...

- **Ecully dans le 69 selon l'association « les amis du bois de serres » :***

Sur ce site, une association a pu faire pression pour que des prélèvements d'envergure soient réalisés (*avec tractopelle et brassage de plusieurs mètres cubes de terre...*). Il est intéressant de voir ce qui a pu être retrouvé comme polluants au cœur d'une ancienne décharge communale qui a une histoire assez proche de celle du site de Loubeau :

« Les résultats des analyses de sols de l'ancienne décharge ont été mis à notre disposition par la Mairie d'Ecully. Ils sont alarmants. On y trouve pêle-mêle de l'arsenic, du mercure, du plomb, du baryum, du beryllium, du cadmium, du cobalt, du chrome, du nickel, des polychlorobiphényles (Pyralène), des composés benzéniques. Les concentrations sont très variables mais l'arsenic est supérieur à la norme dans tous les prélèvements analysés. Dans le sondage n°8, près de l'entrée au bord de la zone marécageuse, on trouve même du mercure en quantités 130 fois supérieures à la norme, l'arsenic étant « seulement » à 7 fois la norme. [...] Le laboratoire met aussi en évidence des circulations d'eau de surface et souterraine. Nous regrettons qu'aucune analyse d'eau n'ait été effectuée. [...]»

- **Une thèse intéressante concernant la ville de Fès :****

Bien que les rejets de cette ville du Maroc soient très différents des nôtres (*notamment de par la forte activité de tanneries*), le côté « tout venant » des déchets de Fès et de Loubeau, ainsi que le sérieux de cette étude méritent une attention particulière. Voici donc l'abstract de cet article :

« Cette étude porte sur l'évaluation de la pollution de lixiviats produits par l'ancienne décharge de la ville de Fès. Le diagnostic de lixiviats a montré une forte pollution organique difficilement biodégradable qui évolue au cours du temps. En effet, la charge polluante produite par jour en DCO varie entre 20 et 216 kg. En outre, la concentration en NTK varie autour de 4 000 mg/l, tandis que la concentration en NO₃⁻ varie autour de 80 mg/l. L'analyse

* D'autres informations sur www.amisduboisdeserres.org

** **Source :** base de données INIST, **Titre du document :** *Evaluation de la pollution générée par les lixiviats de la décharge publique de la ville de Fès* **Auteur(s) :** CHTIOUI H. ⁽¹⁾ ; KHALIL F. ; SOUABI S.; ABOULHASSAN M. A. ; **Plus d'informations :** <http://cat.inist.fr>

des éléments métalliques a montré une importante concentration en chrome qui peut atteindre 9 mg/l, tandis que la concentration en Cu, Zn, Pb et Ni dépasse les normes de rejet. Par ailleurs, les teneurs en éléments métalliques analysées dans les sédiments prélevés à partir du même point que les lixiviats sont importantes et varient d'un point de prélèvement à l'autre. Le chrome présente des teneurs qui dépassent 1 250 µg/g, tandis que les teneurs du Pb et du Hg dépassent respectivement 760 et 4,7 µg/g. Les concentrations maximales en Cr et en Zn analysées dans le compost sont respectivement de 480 mg/g, et de 1 320 mg/g tandis que le Pb présente 110 µg/g. Ceci témoigne d'une pollution métallique des lixiviats provenant de la décharge brute qui reçoit toutes sortes de déchets, en particulier les déchets de tanneries, des margines, de textile, d'activités agroalimentaires... »

- Exemple de Wavre en Belgique : *

Bien que très différente de Loubeau par le fait que cette décharge a été transformée en un lieu d'activité, les rejets de méthane et le problème d'atteinte des eaux souterraines rend tout de même cette référence intéressante.

Le site se situe en dehors de l'agglomération de Wavre et une rivière le longe. Cette décharge de déchets ménagers a été exploitée de 1937 à 1991. En 1995, un parc à containers est installé sur le site dans le cadre d'une réhabilitation.

Il faut noter que dans le massif de déchets, de l'eau de percolation est présente en formant très localement des nappes suspendues et qui s'écoulent. Ces percolats sont en contact direct avec la nappe alluviale et l'écoulement général des eaux se fait donc vers la rivière locale. Nous sommes donc dans une problématique très proche de celle du site de Loubeau.

« En effet, outre une atteinte aux eaux souterraines (modérée), le site est toujours le siège d'une production résiduelle, mais significative, de biogaz. Ce dernier aspect devient problématique suite à la proximité de ce site avec d'une part des habitations et d'autre part, un projet nouvellement réalisé par la commune sur le site même de la décharge. Dans l'état actuel de données d'études, rien ne permet de garantir l'absence de migration de biogaz vers les bâtiments du zoning de Gastuche dernièrement installé. On notera que ces travaux ont engendré de lourds déplacements de terre, des remaniements de ces dernières, des re-profilages importants du massif de déchets ainsi que des mises à nu des déchets sur des superficies non négligeables. Outre le risque d'envol de déchets, de dissémination de contaminants par voie aérienne, il se peut que ces travaux aient remobilisé certains contaminants qui sont dès lors susceptibles d'atteindre la nappe phréatique sous-jacente au site par infiltration. ». On note par ailleurs que sur ce site des mesures de biogaz sont également réalisées.

V – Les analyses déjà réalisées sur le site de Loubeau:

- Pourquoi les analyses réalisées en 2005 ne nous suffisent pas ?

Il y a quelques années, CIMES s'était penché sur les analyses réalisées autour de Loubeau. Il s'agissait d'analyses biologiques et bactériologiques sur la Béronne en amont et aval de la décharge. Nous n'avons jamais eu connaissance de carottages ou de prélèvements sur le site même. Ces derniers ont peut-être été réalisés mais nous n'en avons jamais eu connaissance...

Au niveau bactériologique** rien de catastrophique à noter. Mais il est vrai que cet indicateur n'est pas le meilleur pour mesurer l'impact d'une décharge. Que ce soit en amont ou en aval de Loubeau le taux de bactéries est en général comparable, c'est même parfois "*meilleur en aval qu'en amont*" selon certains (*annotation manuscrite sur les résultats visibles à la mairie en 2006 !!!*). Le fait que les résultats entre l'aval et l'amont soient différents est probablement lié à de nombreux biais et certainement pas à une action anti-bactérienne de la décharge ! En effet, il existe à nos yeux de nombreux biais : Par exemple, en août 2005 les taux de bactéries observés semblent acceptables mais ces prélèvements ont été réalisés dans des conditions de sécheresse majeures ; le lieu même des prélèvements peut aussi être considéré comme un biais de par l'existence de résurgences qui diluent plus ou moins la pollution en fonction des écoulements... Pour en revenir aux résultats, on se rend compte que le taux de bactéries est à peu près constamment supérieur aux normes et qu'il est dans de nombreux cas supérieur à dix fois la norme admise. Si on se réfère aux données de l'agence de l'eau Adour Garonne*, on note que les taux observés oscillent entre les normes "*verte*" et "*rouge*".... Il semble qu'en ce qui concerne les données bactériologiques et seulement les données bactériologiques, la Béronne soit classée autour d'une classe jaune ce qui correspond à une qualité d'eau passable.

Au niveau chimique**, les résultats en notre possession concernent : l'Azote N Kjeldahl, le pH à 20°C, la conductivité à 25°C, les chlorures et le manganèse. Dans l'ensemble, les résultats des prélèvements sur ces cinq dernières années sont plutôt encourageants et rassurants en ce qui concerne l'analyse des données chimiques... Mais ces résultats doivent être pondérés par différents éléments : Ils sont évidemment influencés par les méthodes et les lieux de prélèvements. Est-ce que les endroits choisis sont les meilleurs pour une évaluation de la pollution de Loubeau ???? (*Problème de résurgences d'eau "propre" qui dilue la pollution déjà évoquée précédemment..*) ; les polluants mesurés sont-ils ceux que dégage la décharge de Loubeau ? La réponse à ces deux questions est à nos yeux : **Non...**

Pourquoi ces analyses ne nous suffisent pas ? Ces dernières semblent biaisées par les types d'analyses effectuées et par la dilution existant en amont des lieux de prélèvements. C'est pour toutes ces raisons que l'association CIMES souhaite mener sa propre enquête et ses propres analyses.

- **Arrêté préfectoral de 2006**

Le dernier arrêté préfectoral que nous possédons concernant ce site date du **10 avril 2006*** et est signé par l'ancien préfet, M. Chiaro.

Sur le papier, le site de Loubeau semble devoir être surveillé de près et il semble également exister un certain nombre d'obligations réglementaires.

On y apprend notamment :

- « *Le SICTOM est tenu d'assurer le suivi post exploitation, aux conditions du présent arrêté, d'un centre d'enfouissement technique pour déchets ménagers et assimilés* ».
- « *Aucun déchet ne sera admis sur le site réhabilité* ». A la vue de cette disposition, on s'étonne donc que des déchets puissent encore être brûlés sur le site[†].
- « *Sur le reste du périmètre de la décharge, l'exploitant est autorisé à retirer tout ou partie de clôture, [...] la protection des dispositifs de captage du biogaz et des lixiviats, ainsi que des lagunes, sera assurée* ». On trouve donc dans cette partie une certaine opposition entre les consignes de l'arrêté : D'un côté la décharge ne doit pas être entourée mais de l'autre, les parties sensibles doivent être protégées. Ce n'est en tout cas pas le cas pour les lagunes qui ne sont absolument pas protégées...
- « *Toutes dispositions seront prises [...] pour qu'aucune pollution des eaux ne résulte de l'exploitation de l'installation* ». Par ailleurs il y est demandé de « *dériver les eaux de ruissellements en provenance des terrains avoisinants* », « *de favoriser le ruissellement de l'eau* » pour éviter toute stagnation.
- « *L'exploitant devra si nécessaire, évacuer l'excédent de lixiviats vers une station d'épuration. **En aucun cas, les lixiviats ne devront rejoindre la Béronne*** ». Les choses semblent donc claires en ce qui concerne l'interdiction formelle qu'il y ait un écoulement de lixiviats directement vers la Béronne. Nos visites ces dernières années ont cependant clairement montré le contraire...
- « *Les lagunes de récupération des lixiviats seront maintenues étanches et en état de fonctionnement* ». Alors là, il faudrait que ces lagunes aient été un jour étanche pour pouvoir être maintenues étanches...
- Concernant la surveillance, un contrôle annuel à différents points est prévu. En dehors des analyses mises à notre disposition en 2006, plusieurs types de métaux (fer, arsenic, chrome, cuivre plomb, nickel, cadmium, mercure), des hydrocarbures, pesticides et haloformes doivent être contrôlés au niveau du « *Regard de contrôle entrée du stockage* ». Ces paramètres ne semblent pas devoir être contrôlés sur la Béronne en aval des installations.
- On apprend également que d'autres paramètres « *pourront être ajoutés à la demande de l'inspection des installations classées* ». D'où l'intérêt de réaliser nos propres analyses pour impulser une meilleure surveillance du site voire la réalisation de travaux pour retrouver une mise aux normes des installations.

* Disponible sur www.cimesmelle.com, rubrique Loubeau.

† Photos de juin 2008 sur le forum du www.cimesmelle.com, rubrique Loubeau

VI – En conclusion :

Lorsque l'on se penche sérieusement sur le sujet, il paraît évident que le site de l'ancienne décharge de Loubeau est un haut lieu de pollution en Pays Mellois. Tout comme notre bataille contre l'incinérateur il y a quelques années, la bataille pour rendre le site de Loubeau propre va être longue et difficile.

Nous avons décidé de frapper fort pour provoquer un changement clair, efficace et durable.

Ce changement nécessaire peut être impulsé par la réalisation de prélèvements ciblés. Nous avons d'ailleurs déjà pris contact avec un bureau d'études pour nous aider sur le sujet.

Actuellement, nous réfléchissons et évaluons de nombreux moyens d'actions.

Une chose est certaine, CIMES va faire parler de Loubeau en 2009.

Document réalisé par l'association CIMES
Septembre/Décembre 2008

Photographies : réalisés entre 2005 et 2008 sur le site de Loubeau par les membres de l'association CIMES (www.cimesmelle.com)